

# Recours contre le Musée de Bellerive

## PROJET

L'association Rives publiques, dont l'opposition avait été levée par le Conseil d'Etat vaudois, saisit le Tribunal administratif.

Revoilà une embûche juridique sur la voie déblayée par l'Etat pour la construction du nouveau Musée des beaux-arts à Bellerive. Les neuf oppositions au plan d'affectation cantonal avaient été levées par le Conseil d'Etat début octobre. Mais l'un des opposants, l'association Rives publiques, qui se bat pour l'accès aux rives du Léman, a décidé de recourir au Tribunal administratif.

Rives publiques a-t-elle la qualité pour agir? C'est à cette question que va répondre le Tribunal administratif avant d'entamer la

procédure d'instruction. Habituellement, la législation, très stricte en la matière, réserve ce droit aux seuls voisins. C'est d'ailleurs pour cette raison que d'autres opposants déboutés, les Verts lausannois et le Mouvement de défense de Lausanne, ont préféré se tourner vers des moyens d'action différents. Ainsi, sur internet ([mbavd.ch](http://mbavd.ch)), les Verts proposent un «Grand Rumine» au centre de Lausanne.

Egalement déboutée, la Compagnie Générale de Navigation (CGN), bien que voisine immédiate du futur musée, ne s'oppose plus au projet, car elle a obtenu «les garanties nécessaires de la part du canton»: elle pourra continuer normalement son exploitation et traverser le territoire du musée pour accéder à son chantier naval. **JO. F.**